

Doctorat et changement d'université

Par **Chloé557743**, le **02/06/2022** à **13:02**

Bonjour à tous,

À l'approche des résultats d'admission en master, je me pose une question,

Je souhaite devenir maître de conférences et prévoit donc de faire un doctorat, je me demandais si il était courant de faire son doctorat dans une fac différente de celle où on a fait son master ou si en général il est conseillé de rester dans sa faculté ?

Je me demande également s'il serait plus simple pour moi de rester dans ma faculté d'origine (celle de ma licence) afin de trouver plus facilement un professeur acceptant de superviser ma thèse ou si cela n'a pas d'importance ?

Je me pose aussi des questions quant au financement, j'ai cru comprendre qu'il n'était pas automatique, est-ce difficile d'être financé ? (je suis étudiante boursière)

Je vous remercie pour vos réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/06/2022** à **13:18**

Bonjour

Concernant l'accès à la profession d'enseignant-chercheur (Maitre de conférence)

Il faut être conscient que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce que certains ne soutiennent jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d'abandon, notamment pour des raisons financières : les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui ont la chance d'être chargé de TD vacataire, ne sont pas payés tous les mois. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif.

La meilleure opportunité est de décrocher soit un contrat doctoral, mais la place sont chères, soit de décrocher un contrat d'ATER, mais là aussi les places sont chères et il faut être en fin

de thèse pour y prétendre.

Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas fini. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Il est question de la supprimer, mais pour le moment elle est toujours en vigueur.

Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des revues juridiques, une intervention à un colloque ...).

Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas la seule à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté.

De plus, vous serez recruté comme Maître de conférence. Pour devenir professeur il faudra passer un concours.

Il est vivement conseillé d'avoir un projet de secours

Pour revenir à vos questions :

Il est en effet mieux de poursuivre en thèse avec l'enseignant/l'enseignante qui a encadré votre mémoire de Master.

En effet, avant de pouvoir poursuivre en doctorat, il faudra passer devant un comité du laboratoire de recherche qui devra vous accorder l'autorisation de vous inscrire en doctorat. Pour cela, il faut avoir fait un bon mémoire et bien évidemment avoir déjà un sujet de thèse et un directeur ou une directrice. Et surtout il faudra démontrer votre motivation.

Les personnes qui composeront ce conseil seront certainement des enseignants que vous avez eu au cours de votre cursus.

S'ils se souviennent de vous comme d'une bonne étudiante, ce sera presque une simple formalité.

Tandis que si vous allez dans une autre faculté, il faudra convaincre votre auditoire.

De plus, je pense que vous aurez plus de chance d'obtenir un contrat doctoral au sein de votre université.

Peut-être que certains passages de mon message peuvent apparaître comme dissuasif. Ce n'est pas du tout mon intention. Au contraire, j'encourage les personnes qui ont l'envie et la passion à poursuivre en doctorat. C'est une superbe expérience lorsqu'on aime la recherche et transmettre ses connaissances.

Simplement, je tiens à être 100 % honnête et ne rien cacher sur les galères que peuvent connaître les doctorants et les docteurs.

Par **Chloé557743**, le **02/06/2022** à **14:50**

Je vous remercie de votre réponse, je savais que l'accès à cette profession est semée d'embûches mais votre message m'éclaire davantage.

J'ai très envie de quitter mon université d'origine mais la question du financement du doctorat pourrait m'en dissuader ...

(L'université où j'ai fait ma licence se trouvant dans la ville où habite mes parents, la dimension financière serait moins problématique).

Cependant, l'accès à la profession semble tellement incertaine que je ne sais pas s'il est judicieux de choisir mon master en prévision de la soutenance d'une potentielle thèse.

Quelles sont les conditions pour obtenir un contrat doctoral ?

J'ai cru comprendre que le nombre de personnes qui en bénéficient est limité par université

Un bon mémoire est important pour être accepté en doctorat, mais une moyenne minimum est elle demandée ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/06/2022** à **08:32**

Bonjour

[quote]

Cependant, l'accès à la profession semble tellement incertaine que je ne sais pas s'il est judicieux de choisir mon master en prévision de la soutenance d'une potentielle thèse.

[/quote]

Il faut penser aussi que la thèse peut vous ouvrir d'autres opportunités :

- Accès CRFPA
- Accès magistrature.

Si l'un de ses domaines vous plait, vous pouvez toujours retomber.

Pour l'accès en thèse, la distinction entre Master recherche et Master pro n'est plus d'actualité. Le plus important est que vous fassiez un mémoire à l'issue de votre Master.

Il faut donc choisir votre Master en fonction du domaine qui vous attire le plus.

[quote]

Quelles sont les conditions pour obtenir un contrat doctoral ?

J'ai cru comprendre que le nombre de personnes qui en bénéficient est limité par université

[/quote]

Cela fonctionne comme cela :

- Un enseignant propose un sujet de thèse pour financement. Cet enseignant va logiquement choisir un étudiant qu'il a suivi en Mémoire.

Voilà pourquoi je pense qu'il faut faire votre Master et votre doctorat dans la même université.

- Un certain nombre de contrat sera attribuée par école doctorale. Une commission va donc auditionner l'ensemble des candidats qui souhaitent obtenir un contrat doctoral.

Bref, vous l'aurez compris beaucoup d'appelés peu d'élus.

[quote]

Un bon mémoire est important pour être accepté en doctorat, mais une moyenne minimum est elle demandée ?

[/quote]

Je dirais qu'un bon mémoire c'est la condition la plus importante.

Mais effectivement, il faut avoir eu des notes satisfaisantes en Master.